

# RÉUNION D'INFORMATIONS EAJE - PSU

19 septembre 2024



# SOMMAIRE

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE

### *A partir de 2024*

- Barème Famille septembre 2024
- Journées pédagogiques
- Bonus attractivité
- Nouvelle architecture de convention PSU
- Consignes actualisation Psu 2024

### *A partir de 2025*

- Barème famille janvier 2025
- Heures de préparation à l'accueil des enfants
- Evolution du taux de facturation
- Bonus trajectoire pour les collectivités

## 2) Nouvelles modalités des aides à l'investissement EAJE

- Plan investissement Accueil du jeune enfant
- Fonds de modernisation des équipements
- Aide sur projets fonds publics et territoires

# A FAIRE EN TANT QUE GESTIONNAIRE EN 2024

- Mettre à jour pour septembre 2024 le barème famille : le plafond
- Conserver les documents-preuves de mes journées pédagogiques
- Retourner,Le cas échéant, à la Caf l'attestation d'engagement et la délibération de revalorisation salariale
- Retourner signé à la Caf l'avenant à la convention reçu en septembre
- Transmettre ma déclaration actualisée de septembre et/ou de novembre
- Vérifier la qualité de mes déclarations

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE [A partir de 2024](#)

- Barème Famille septembre 2024

- ❖ Le plancher de ressource pour le barème famille est de 765,77€
- ❖ Le plafond de ressource est à modifier : 7 000€



Mettre à jour pour septembre 2024 le barème famille : le plafond

Retour  
to-do-list  
2024

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2024**

### ▪ Journées pédagogiques

- La Caf finance **3 journées pédagogiques par an et par établissement** dès 2024
- Les journées pédagogiques sont des temps de travail et de réflexion des équipes dédiées au projet et aux pratiques et à la mise à jour des connaissances relatives au développement du jeune enfant. Les journées prises en compte sont organisées du lundi au vendredi, hors jours fériés.
- Elles associent tout le personnel : la présence des personnels placés auprès des enfants est requise lors des journées pédagogiques. La présence des personnels de l'équipe technique (cuisine, ménage) sera favorisée, sans être toutefois obligatoire
- **Les familles ne sont pas facturées de cette journée.** Il s'agit de journées de fermeture au public : Une journée pédagogique organisée un jour férié, un samedi ou un dimanche n'est pas financée au titre de la présente mesure.
- **L'aide sera versée en même temps que la PSU avec le calcul suivant :**  $10h \times \text{nbre places} \times \text{montant PSU applicable} \times \text{txRG}$
- En cas de contrôle, **conserver les justificatifs de présences/absences des personnels**
- **Le nombre de journées pour l'année 2024 sera à déclarer sur la déclaration actualisée de septembre** et ne fera pas l'objet d'un acompte (paiement à la déclaration réelle 2024)

Retour  
to-do-list  
2024

Conserver les documents preuves pour les journées pédagogiques

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2024**

- Bonus attractivité

Le bonus attractivité accompagne les revalorisations salariales qui interviennent en application de conventions collectives nationales (pour le privé) ou d'un régime indemnitaire (public) révisés pour les EAJE PSU.

- Le montant du bonus est de **475€ par place pour le public** (correspondant à +100€ mensuel)
- Pièces justificatives à fournir avant le 1<sup>er</sup> décembre : **la délibération de la collectivité + une attestation d'engagement** sur une revalorisation de 100 € nets mensuels minimum (modèle Caf)
- Modalité de paiement : **Un acompte à hauteur de 70%** sera versé à la déclaration actualisée de septembre si toutes les conditions sont remplies. Le solde sera versé au moment du réel.
- **Date d'effet du bonus :**

### Règle générale :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier N si la délibération est prise dans le semestre précédent.
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet N si la délibération est prise dans le semestre précédent.

### Modalité spécifique 2024 :

- A partir du mois de la date d'effet des mesures de revalorisation (au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2024) si la délibération est prise entre le 2 juillet et le 31 décembre.

 [Retourner l'attestation d'engagement et la délibération](#)

Vers  
page 2

## Modèle de l'attestation d'engagement :

Le Maire / le/la Président(e) .....

de la collectivité territoriale .....

atteste que celle-ci procède à une revalorisation de 100€ nets mensuels minimum<sup>1</sup> de l'ensemble des professionnels, titulaires de la fonction publique ou contractuels, exerçant auprès d'enfants ou en fonction de direction dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Prestation de service unique (PSU) qu'elle gère :

- relevant notamment des cadres d'emplois suivants :

- Puéricultrices territoriales ;
- Auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux ;
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé ;
- Puéricultrices territoriales ;

- relevant d'autres statuts et cadres d'emploi.

J'atteste que l'intégralité des effectifs placés auprès d'enfants et en fonction de direction exerçant au sein des Eaje gérés par la collectivité est bénéficiaire de la mesure de revalorisation susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou d'une date postérieure.

La date d'entrée en vigueur de la mesure de revalorisation est fixée au : .....

J'atteste avoir procédé aux revalorisations par le biais de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au sein du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les professionnels qui en bénéficient ou par le biais de revalorisations équivalentes pour les professionnels qui ne bénéficient pas du RIFSEEP.

Fait à ....., le.....



[Retourner l'attestation d'engagement et la délibération](#)

[Retour  
to-do-list  
2024](#)

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2024**

- Nouvelle architecture de convention PSU

### Convention d'objectifs et de financement

- Ouvre le droit à la prestation de service
- Détermine la durée du conventionnement
- Elle permet d'accéder à des données générales et renvoie à un ou des addendum/addenda
- La convention est signée par la Caf et le gestionnaire.



### Avenant à la convention d'objectifs et de financement

- Permet d'ouvrir droit à de nouvelles subventions
- Et/ou d'intégrer des changements réglementaires de fonds



### Addendum Modalités de calcul de la subvention et des bonus

L'addendum (ou addenda) notifie les modalités de gestion et de calcul des financements.



A partir du 15 septembre 2024, Envoi d'un avenant et d'un addendum à tous les équipements Psu intégrant les actualités réglementaires 2024 et 2025.

Retourner signé à la Caf l'avenant reçue en septembre 2024

Retour  
to-do-list  
2024



## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE A partir de 2024

- Consignes actualisation Psu 2024

- A partir du 1<sup>er</sup> octobre, complétez l'actualisation de vos données à septembre est **obligatoire** et concerne tous les équipements Psu du département.
- Entre le 1<sup>er</sup> et le 10 décembre, complétez l'actualisation de **novembre concerne un nombre limité d'équipements Psu** : Exceptionnellement cette année, les équipements concernés devront transmettre l'actualisation de septembre **et** de novembre.



MON COMPTE  
PARTENAIRE

- Pensez à mettre à jour vos habilitations !**

En cas de besoin, prenez contact avec **l'administrateur Mon Compte Partenaire de votre structure**. Celui-ci doit **créer un compte individuel et affecter la personne** que l'équipement Psu concerné.



Transmettre ma déclaration actualisée de septembre et/ou de novembre

Vers  
page 2

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2024**

- Consignes actualisation Psu 2024

### Sur les données d'activités :

- **Précision sur « Le nombre d'enfant inscrit de 0 à moins de 6 ans »** : il s'agit du nombre d'enfants total de 0 à 6 ans qui ont été inscrits au moins une fois dans l'année dans la structure entre janvier et décembre »
- **Nouveauté : « Le nombre de journée pédagogique »** : A partir de l'actualisation de septembre, déclarer le nombre de journées pédagogiques prévues dans l'année concernée.

### Sur les données financières :

La saisie de cette donnée devient **obligatoire à compter de septembre 2024** :

- **70623 Prestation de service reçue de la Caf** :  
Montant de la prestation de service uniquement reçue ou à recevoir pour l'année (Psu + Bonus mixité + Bonus handicap).
- **Nouveauté : 70626 Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale** : Montant du Bonus Territoire à reçue ou à recevoir pour l'année concernée.

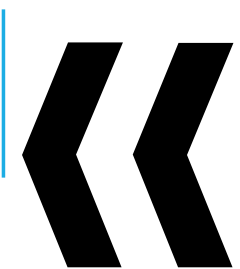
*En cas de besoin, vous pouvez estimer votre droit à partir des dernières notifications de subventions reçues.*



Vérifier la qualité de mes déclarations



MON COMPTE  
PARTENAIRE



A vos questions ...



# A FAIRE EN TANT QUE GESTIONNAIRE EN 2025

- Mettre à jour pour janvier 2025 le barème famille : le plancher
- Programmer les journées pédagogiques et conserver les documents preuves
- Sécuriser le nombre d'enfants inscrits pour les heures de préparation à l'accueil
- Si décision politique, programmer la délibération en lien avec le bonus attractivité
- Transmettre ma déclaration de janvier
- Intégrer le nouveau taux de facturation dans l'estimation de la Psu
- Intégrer le bonus trajectoire dans mes projections de développement de places

1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2025**

- Barème famille janvier 2025

❖ le plancher de ressource pour le barème famille 2025 est de 801€



Mettre à jour pour janvier 2025 le barème famille : le plancher

[Retour  
to-do-list  
2025](#)

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2025**

- Campagne prévisionnelle 2025

- ❖ A partir de 2025, les taux d'acompte évoluent : 80% à partir du 2 janvier et 20% le 15 novembre
- ❖ Nouvelle pièce justificative à fournir au moment des déclarations prévisionnelles et du réelles :
  - ❖ Pour les associations, mutuelles, et entreprise, et pour les collectivités avec personnel vacataire : une attestation de vigilance Urssaf de moins de 6 mois

à adresser par mail à [afc@caf22.fr](mailto:afc@caf22.fr)



Télécharger l'attestation de vigilance Urssaf

[Retour  
to-do-list  
2025](#)

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2025**

- Heures de préparation à l'accueil des enfants
- A partir de janvier 2025, les « heures de concertation » deviennent des **heures de « préparation de l'accueil de chaque enfant »**.
- Les heures de préparation à l'accueil de l'enfant correspondent au temps dédié à la préparation de l'accueil de chaque enfant, à l'accueil et à l'accompagnement des parents, et aux relations avec les partenaires rendues utiles par la situation singulière de chaque enfant.
- Le financement évolue est passe de 3 heures/nbre de places Pmi à **6 heures/nbre d'enfants inscrits**.
- Rappel : **Le nombre d'enfants inscrits correspond au nombre d'enfants total de 0 à 6 ans qui ont été inscrits au moins une fois dans l'année dans la structure.**



Sécuriser le nombre d'enfants inscrits pour les heures de préparation à l'accueil

[Retour  
to-do-list  
2025](#)

## 1) Nouvelles modalités de l'aide au fonctionnement Prestation de service unique EAJE **A partir de 2025**

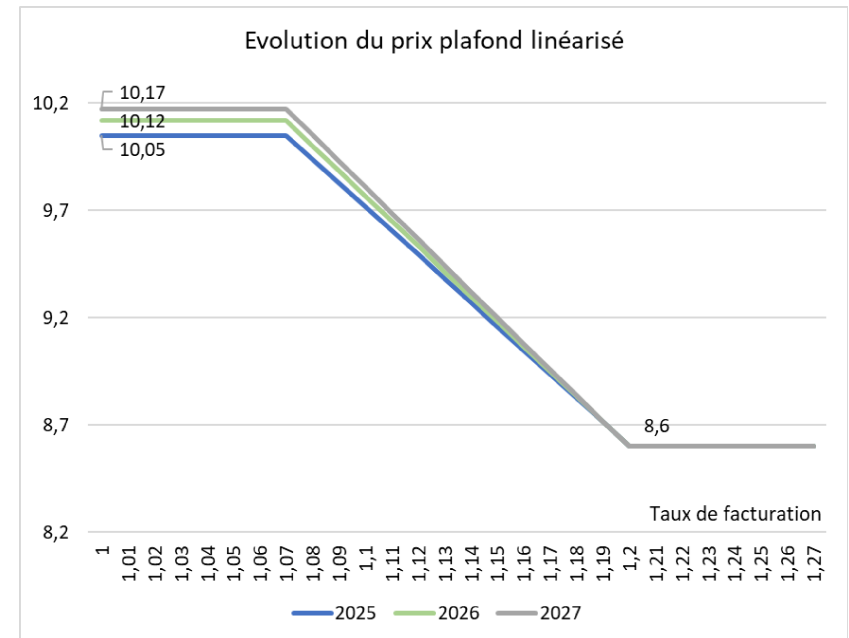
- Evolution du taux de facturation

### Principe de la réforme :

- ❖ Maintenir d'un taux de facturation fixe au-delà de 120% et en dessous de 107%
- ❖ Supprimer l'effet de seuil entre 107% et 120% en proposant un prix plafond gradué pour chaque point de taux de facturation.

### Exemple pour un EAJE avec couches et repas :

Taux de facturation	Prix plafonds 2025
< 107%	10,05 €
= 109 %	9,83 €
= 115 %	9,16 €
> 120 %	8,60 €



Intégrer le nouveau taux de facturation dans l'estimation de la Psu

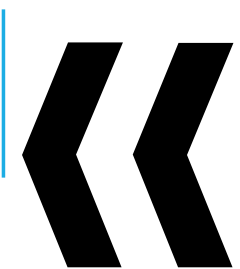
Vers  
page 2



Eaje fournissant les couches et les repas		Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas	
Taux de facturation	Prix plafonds 2025	Taux de facturation	Prix plafonds 2025
100 %	10,05 €	100 %	9,72 €
101 %	10,05 €	101 %	9,72 €
102 %	10,05 €	102 %	9,72 €
103 %	10,05 €	103 %	9,72 €
104 %	10,05 €	104 %	9,72 €
105 %	10,05 €	105 %	9,72 €
106 %	10,05 €	106 %	9,72 €
107 %	10,05 €	107 %	9,72 €
108 %	9,94 €	108 %	9,61 €
109 %	9,83 €	109 %	9,50 €
110 %	9,72 €	110 %	9,39 €
111 %	9,61 €	111 %	9,28 €
112 %	9,49 €	112 %	9,16 €
113 %	9,38 €	113 %	9,05 €
114 %	9,27 €	114 %	8,94 €
115 %	9,16 €	115 %	8,83 €
116 %	9,05 €	116 %	8,72 €
117 %	8,94 €	117 %	8,61 €
118 %	8,83 €	118 %	8,50 €
119 %	8,72 €	119 %	8,39 €
120 %	8,60 €	120 %	8,27 €
121 %	8,60 €	121 %	8,27 €
122 %	8,60 €	122 %	8,27 €
123 %	8,60 €	123 %	8,27 €
124 %	8,60 €	124 %	8,27 €
125 % et au-delà	8,60 €	125 % et au-delà	8,27 €







A vos questions ...



# AFAS – ACCÉDER AU SUIVI DE VOS PAIEMENTS

**Nouveauté  
2024 !**



The screenshot shows the 'Mon compte' page on the CAF.fr website. The page has a green header with the 'caf.fr' logo and navigation icons for search, voice search, and disconnection. A left sidebar contains a menu with categories like 'ACTUALITÉS', 'MES SERVICES EN LIGNE', 'DROITS ET PRESTATIONS', and 'AFAS DÉCLARER'. The main content area features a 'Bienvenue' message with a photo of a child and text explaining the secure space for declarations and payments. A 'Merci de votre participation !' message is also visible. On the right, an 'ACCÈS DIRECT' section lists various services, with 'Mes paiements' highlighted by a red box.

caf.fr | RECHERCHER | MME VOIX | DÉCONNEXION

Accueil > Mon compte

ACTUALITÉS  
MES SERVICES EN LIGNE  
DROITS ET PRESTATIONS  
AFAS DÉCLARER  
AFAS HABILITER  
VIES DE FAMILLE  
AIDE  
MA CAF  
MON COMPTE

**Bienvenue**

Dans cet espace sécurisé, vous pouvez saisir vos déclarations, les transmettre électroniquement à votre Caf, consulter votre historique et accéder à des données statistiques.

Ce nouvel espace simplifie vos démarches, vous permet de suivre l'état de vos déclarations et d'accéder à des statistiques locales et nationales.

Merci de votre participation !

ACCÈS DIRECT

- Mes déclarations
- Mes activités
- Mes imports
- Mes paiements**
- Mes indus

AIDE



# ACCÉDER À VOS NOTIFICATIONS DE SUBVENTION

Accès aux fournisseurs de données d'activités, de données financières, et approbateur (pour tous les équipements auxquels il est rattaché)

ACCÈS DIRECT

- Mes déclarations >
- Mes activités >
- Mes imports >
- Mes paiements >
- Mes indus >

### MES DÉCLARATIONS

Type de déclaration    Exercice de la déclaration    Etat de la déclaration

Nom de l'activité    Type d'activité    Nature d'activité

Réinitialiser    Rechercher

712 déclarations trouvées

Exercice	Type de déclaration	Période	Nom de l'activité	Nature d'activité	Données d'activité	Données financières	État
2023	Réelle	01/01 - 31/12	CORMORANS	Lieu d'Accueil...			
2023	Actualisée Juin	01/01 - 31/12	CRECHE FAMILIALE CENTRE VILLE	Crèche	✓	✓	
2023	Actualisée Juin	01/01 - 31/12	CRECHE JAUNE	Multi'accueil	✓	✓	Validée Caf

- Consulter la déclaration
- Télécharger la déclaration
- Télécharger la notification de subvention

Accès à la notification de subvention (vous permet d'accéder au montant de droit annuel pour l'équipement auxquels vous êtes rattachés)



# ACCÉDER À VOS NOTIFICATIONS DE PAIEMENT

Accès réservé uniquement aux **approbateurs** (pour tous les équipements auxquels il est rattaché)

**MES PAIEMENTS**

Exporter en CSV Exporter en PDF

Destinataire de paiement:  Montant versé:  € Date de traitement du:  15/02/2023 Au:  15/02/2024

Activité:  Type d'activité:  Nature d'activité:

Type ordonnancement:

Réinitialiser Rechercher

19 paiements trouvés

Total: 2 897 340,99 €

Date de traitement	Destinataire de paiement	Type d'ordonnancement	Montant versé	Notification de paiement
21/07/2023	CCAS de CAEN	Liquidation	1 167,26 €	
19/07/2023	CCAS de CAEN	Acompte	3 798,56 €	

Possibilité d'extraire en Csv / Pdf

Liste des paiements pour la période du 26/12/2022 au 26/12/2023  
Fichier modifiable, non opposable à la Caf

Identifiant du paiement	Date de traitement	Exercice	Destinataire de paiement	Equipement/ service	Type d'activité	Nature d'activité	Type d'ordonnancement	Type de financement	Montant d'ordonnement	Total indus recouverts	Montant versé
828675	21/07/2023	2022	CCAS de CAEN	CORMORANS	Lieu d'Accueil	Lieu d'Accueil	Liquidation	Lieu d'Accueil PS LAEP	873,26	0	873,26
828675	21/07/2023	2022	CCAS de CAEN	CORMORANS	Lieu d'Accueil	Lieu d'Accueil	Liquidation	Lieu d'Accueil Bonnes Territoire C	294	0	294
823799	19/07/2023	2023	CCAS de CAEN	CORMORANS	Lieu d'Accueil	Lieu d'Accueil	Acompte	Lieu d'Accueil PS LAEP	910,98	0	910,98
823799	19/07/2023	2023	CCAS de CAEN	CORMORANS	Lieu d'Accueil	Lieu d'Accueil	Acompte	Lieu d'Accueil PS LAEP	1207,58	0	1207,58

Liste des paiements pour la période du 15/01/2023 au 15/01/2024

Paiements versés, détaillés par date et par type de financement

Identifiant du paiement	Date de traitement	Destinataire de paiement	Type d'ordonnancement	Montant de paiement versé (€)	Exercice	Equipement Service	Nature d'activité	Montant de financement versé (€)	Type de financement	Montant de financement versé (€)	Montant de paiement versé (€)
837772	14/10/2023	ASS DEPAR FRANC BRANCHE CANAR	Fondateur	23 533,59	2023	TGT - CLAS FRANCAS CALAMONT SUR ALBRE	Centre Local d'Accompagnement à la Scolarité	25 626,25	PS Cst	25 626,25	2 092,64
834480	14/10/2023	ASS DEPAR FRANC BRANCHE CANAR	Acompte	23 086,36	2023	LE LOCAL ADOES BRANCHE ST ANDRE ALSH EXTRA FRANCAS	Accueil Adoscents	2 195,19	PS ALSH	2 195,19	2 195,19
								15 244,39	Entrescolaire	PS ALSH	7 764,13

Liste des ordonnancements

Date de traitement: 15/03/2024

Destinataire de paiement: SIVOM DES 4 CHEMINS

Type d'ordonnancement: Liquidation

Montant versé: 18 015,00 €

1 ordonnancement trouvé

Exercice	Activité	Type d'activité	Nature d'activité	Montant ordonnancement	Total indus recouverts	Montant versé
2024	TGT - Complément inclusif ALSH des 4 chemins	Accueil de loisirs sans hébergement	Périscolaire	18 015,00 €	0,00 €	18 015,00 €

Télécharger

Fermer

Possibilité d'extraire en Pdf



# ACCÉDER À VOS NOTIFICATIONS D'INDU

Accès réservé  
uniquement aux  
**approbateurs** (pour  
tous les équipements  
auxquels il est rattaché)

caf-fr | RECHERCHER | MME XXX | DÉCONNEXION

Accueil > Mon compte

ACTUALITÉS  
MES SERVICES EN LIGNE  
DROITS ET PRESTATIONS  
AFAS DÉCLARER  
AFAS HABILITER  
VIES DE FAMILLE  
AIDE  
MA CAF  
MON COMPTE

**Bienvenue**

Dans cet espace sécurisé, vous pouvez saisir vos déclarations, les transmettre électroniquement à votre Caf, consulter votre historique et accéder à des données statistiques.

Ce nouvel espace simplifie vos démarches, vous permet de suivre l'état de vos déclarations et d'accéder à des statistiques locales et nationales.

Merci de votre participation !

ACCÈS DIRECT

- Mes déclarations
- Mes activités
- Mes imports
- Mes paiements
- Mes indus**

Possibilité d'extraire en Csv / Pdf

Détail de l'indu

Nom de l'activité: CRECHE PIERRE HEUZE  
Montant d'indu: 4 227,03 €  
Montant resté à recouvrer: 2 721,77 €

Nature de l'activité: Multi accueil  
Montant recouvré: 1 505,26 €

4 indus trouvés

Vision au niveau type de financement

Date de création	Nom de l'activité	Nature de l'activité	Type de financement	Exercice	Montant d'indu	Montant recouvré	Reste à recouvrer	
13/12/2023	CRECHE PIERRE HEUZE	Multi accueil	Bonus Inclusion handicap	2021	187,83 €	187,83 €	5,00 €	
13/12/2023	CRECHE PIERRE HEUZE	Multi accueil	PSU EAJE	2021	2 270,37 €	1 323,43 €	946,94 €	
13/12/2023	CRECHE PIERRE HEUZE	Multi accueil	Bonus Inclusion handicap	2022	619,83 €	0,00 €	619,83 €	
13/12/2023	CRECHE PIERRE HEUZE	Multi accueil	PSU EAJE	2022	1 149,00 €	0,00 €	1 149,00 €	

Fermer

MES INDUS

Exporter en CSV | Exporter en PDF

Exercice: [dropdown] | Nom de l'activité: [input] | État de l'indu: A recouvrer [dropdown]

Nature de l'activité: [dropdown] | Date de création d'indu du: jj/mm/aaaa [calendar] | Au: jj/mm/aaaa [calendar]

Réinitialiser | Rechercher

Possibilité d'extraire en Pdf

# AIDES À L'INVESTISSEMENT

**Plan  
investissement  
Accueil du jeune  
enfant**

**Fonds de  
modernisation  
des équipements**



# PLAN D'INVESTISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Pour les projets avec un développement de places minimum de 10 %

Les MC paje ne sont plus éligibles pour le département des Côtes d'Armor (uniquement Eaje PSU et MAM)

Se rapprocher du conseiller territorial en cas de projet

Nature du module de financement	Eaje PSU
Socle de base	8 000 €/place
Majoration "gros œuvre"	4 000 €/place (1)
Majoration "développement durable"	3 500 €/place (2)
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place si < à 58%
<b>Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant</b>	
QPV – ZRR – Projets à dimension d'insertion sociale ou professionnelle	7 000 €/place
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place

# FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

## Les motifs pour le FME :

- la réalisation d'opérations de rénovation
- la réalisation d'opérations facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches :
- l'achat ou le remplacement d'un logiciel de gestion
- l'adaptation des locaux au référentiel national
- l'adaptation des contenants alimentaires de cuisson,
- l'amélioration des conditions de travail des professionnels
- l'adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique

Se rapprocher du conseiller territorial en cas de projet

### > Fonds de modernisation des EAJE (FME)

	Eaje PSU	MC Paje	Mam
Taux de prise en charge maximum des dépenses	80%	50%	80%
Plafonds par place - Socle de base	4 800 €		1 000 €
Plafond par place majoré en présence de travaux de gros œuvre permettant l'obtention d'un label développement durable	6 800 €		Non éligible

# AIDE SUR PROJET FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE :

## Axe 6

### L'appui aux démarches innovantes

- 💡 **Volet 1** : Soutenir des actions innovantes portées si possible par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du développement local ou identifiés dans le cadre de la dynamique innovation nationale
- 💡 **Volet 2** : Actions lauréates du fonds innovation « petite enfance » (FIPE)
- 💡 **Volet 3** : Autres actions innovantes, faisant intervenir la participation des usagers / des publics dans le processus d'élaboration

## Axe 4

### Le maintien et le développement des services aux familles dans des territoires spécifiques

- » **Volet 1** : Soutenir les structures et services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) implantées dans des territoires en difficulté
- 💡 **Volet 2** : Développer les projets itinérants adaptés à la configuration des territoires

## Axe 5

### Le soutien des établissements d'accueil du jeune enfant et des services d'accueil jeunesse présentant de graves fragilités économiques

- » **Volet 1** : Soutenir le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement
- 💡 **Volet 2** : Soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs, des équipements jeunesse qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement

## Axe 2

### Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant


- » **Volet 1** : Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil
- 💡 **Volet 2** : Enrichir les équipes et les projets d'accueil en Eaje
- 💡 **Volet 3** : Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles

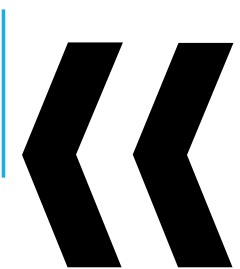
# AIDE SUR PROJET FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE :

---

## Axe 1

### L'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

- » **Volet 1** : Finaliser la couverture départementale des Pôles ressources handicap (Prh)
- » **Volet 2** : Engager les professionnel(le)s de la petite enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- »  **Volet 3** : Renforcer les dynamiques inclusives en Alsh et accueils de jeunes en garantissant l'effectivité des solutions d'accueil
- » **Volet 4** : Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d'accueil (lieux d'accueil enfants parents, ludothèques, Clas, centres sociaux et Evs etc.)



A vos questions ...



## Réformes de la Psu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Financement des journées pédagogiques

Création d'un Bonus attractivité

Révision des Barèmes Psu

## Réformes de la Psu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Création d'un Bonus trajectoire

Financement Heures de préparation à l'accueil de l'enfant

Réforme du taux de facturation Psu

## Réformes des subventions d'investissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Fond de Modernisation des Eaje

Plan d'Investissement à l'Accueil des Jeunes Enfants

Fond Public et Territoire petite enfance



### SERVICE AIDES AUX PARTENAIRES - CAF 22

**CONTACT MAIL:**  
afc@caf22.fr  
ou  
premier.niveau@caf.fr

**CT : Conseiller territorial  
TC : Technicien conseil**

<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Amélie ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31
<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31
<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31
<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Amélie ZIEGLER</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31	<b>Chloé ROUSSE</b> Conseillère territoriale 02 96 37 31 31

MERCI DE VOTRE ÉCOUTE

**Nous contacter :**

Pour des questions sur vos déclarations de données :

[afc@caf22.fr](mailto:afc@caf22.fr)

Pour des questions sur vos projets :

[Conseiller territorial en action sociale | Bienvenue sur Caf.fr](#)